

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B139-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B139

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Économique et Emploi – Commerce et Artisanat

**Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Il vous est proposé d'examiner 4 demandes de subventions pour lesquelles la Commission du Développement Économique du 4 février 2014 s'est prononcée pour un montant global de : 8 000 €.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerce de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centre- villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les 4 actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2014 correspondants.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Conventi on d'objectif s Oui/non
419	Animer le centre ancien : braderie automne , printemps 2014	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT S	Promouvoir l'image de Lambesc en tant que village commerçant	8 000 €	2 000 €	800 €	800 €	Non
421	Animation parents/ enfants pour les Fêtes des Mères et des Pères	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT S	Promouvoir l'image de Lambesc en tant que village commerçant		4 000 €	1 600 €	1 600 €	Non
422	Brochure : «On trouve tout à Lambesc » : conception, impression et distribution	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT S	Promouvoir l'image de Lambesc en tant que village commerçant		9 000 €	3 600 €	3 600 €	Non
423	Animation sur décembre du centre ancien	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT S			5 000 €	2 000 €	2 000 €	Non
TOTAL				8 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2011_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU l'avis de la Commission du Développement Économique en date du 4 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions telles que proposées par la Commission du Développement Économique du 4 février 2014 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant de 8 000 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2014 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2014-0418	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109677	4 février 2014	20 février 2014	Non
LAMBESC VILLAGE COMMERCANT			
PRESIDENT	Monsieur Guy VERCASSON		
SIEGE	LAMBESC		
OBJET STATUTAIRE	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT est une association dont le but est : -de promouvoir l'image de Lambesc en tant que village commerçant. - de développer la communication et la collaboration entre commerçants - de collaborer avec la Mairie pour favoriser le développement des activités des commerces. - d'organiser des actions d'animations sur la commune de Lambesc -de participer à des réunions d'information et de formation.		
OBJET DE LA DEMANDE	Le projet d'animations 2014 sont : la braderie de printemps des commerçants du centre- ville l'opération « Fêtes des mères et des pères, la braderie d'automne, l'impression et la distribution de 7000 exemplaires de la brochure : « On trouve tout à Lambesc » et enfin l'opération « Fête de Noël » avec son marché de Noël, avec jeu de grattage et photos avec le Père Noël.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	FISAC déposé.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de : 17 100 € Commune de Lambesc : 1 500 € C C I M P : 1 600 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	21 700 €	MONTANT DEMANDE	8 000 €
MONTANT PROPOSE	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	36,86 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	32,12 %
OBSERVATIONS	<u>Bilan 2013</u> : L'association n'a pas transmis son bilan 2013. <u>Critères d'attribution</u> : La subvention telle que demandée (8 000 €) représente 36,86 % du budget prévisionnel.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire,			Oui

social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandée ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : - 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants - 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants - 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants - 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants - 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	BRADERIE AUTOMNE - PRINTEMPS 2014
Lieu(x) de réalisation	CENTRE VILLE
Contenus et objectifs de l'action	ANIMER LE CENTRE ANCIEN
Public(s) ciblé(s)	TOUS PUBLICS
Nombre de participants / exposants	COMMERCES + FORAINS
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 week-ends
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	800
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	200
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	800
Publicité	1000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CCIMP	200
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2000	TOTAL PRODUITS :	2000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 800 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc Cachet de l'Association :

Le 22/11/2013

LAMBESC VILLAGE
 COMMERÇANT
 11 rue Voltaire
 13410 LAMBESC
 Association loi 1901
 Déclaration n° 0131025655

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Petra des Peres et des Terres 2014
Lieu(x) de réalisation	Centre de ville et alentours
Contenus et objectifs de l'action	Animer avec des acteurs et des publics
Public(s) ciblé(s)	TOUS PUBLICS
Nombre de participants / exposants	COMMERÇANTS
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1500
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	500
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1600
Publicité	1000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CCMAD	400
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	4000	TOTAL PRODUITS :	4000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1600 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc le 22/11/2013
Cachet de l'Association :

LAMBESC VILLAGE
COMMERCANT
11 rue Voltaire
13410 LAMBESC
Association loi 1901
Déclaration n° 0131025655

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2 ^{ème} semestre 2014
Lieu(x) de réalisation	Lambesc et régions proches
Contenus et objectifs de l'action	Paroche "On trouve tout à Lambesc"
Public(s) ciblé(s)	Zone de chalandise
Nombre de participants / exposants	Tous les adhérents (10000 ex)
Nombre de spectateurs / visiteurs	(+ Distributeurs barres)
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services	2000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	4500
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	500
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	3600
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CCIMP	400
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	9000	TOTAL PRODUITS :	

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 3600 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc
 Le 22/11/2013

Cachet de l'Association :

LAMBESC VILLAGE
 COMMERÇANT
 11 rue Voltaire
 13410 LAMBESC
 Association loi 1901
 Déclaration n° 0131025655

3

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Centre audec
Contenus et objectifs de l'action	Animation sur le mois de decembre
Public(s) ciblé(s)	tous publics, notamment enfants
Nombre de participants / exposants	tous les adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	3 semaines
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2000	Vente	
Prestations de services	2500	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	2100
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	300
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			600
TOTAL CHARGES :	5000	TOTAL PRODUITS :	5000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 2000 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc Cachet de l'Association :

Le 22/11/2013

LAMBESC VILLAGE

COMMERÇANT

11 rue Voltaire

13410 LAMBESC

Association loi 1901

Déclaration n° 0131025655

9
4

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014